

Création d'un comité thématique

Nom du Comité : Expérience ONU

Objectif

Le comité Expérience ONU se veut être un comité où des étudiants intéressés par les relations diplomatiques à l'internationale se rencontre dans le but d'en apprendre plus sur ce sujet. De plus, le comité permet aux étudiants inscrit de participer à trois simulations dans l'année dont une d'une durée d'une semaine entière à New York. Expérience ONU offre l'occasion aux curieux d'expérimenter un métier peu commun mais très intéressant et à découvrir les différents rouages du système international ainsi que du métier du diplomate de l'ONU.

Membre

Nom, Prénom	Matricule	Téléphone
Miller, Justine Signataire	6301188	438-497-9405
Houdc, Lila Signataire	6244490	873-375-1688
Lavallée, Alex Signataire	2230695	(514) 560-6212
Pavia, Romy	2369153	514-384-9694
Corm, Clara - Maude	6315609	438-528-5029
Martin Sauré, Alexis	6243968	438-505-9711
Papillon - Christin, Basile	2242877	438-389-2163
Lamoureux-Schmidt, Catherine	2292987	438-528-5173
Martin, Leila	2149260	581-305-8067
Bernard, Clara	2494250	438-391-6006
Joachim, Joshua	2477940	438-506-8062
Peljan Bizzoco, Leandra Monica	2475008	514-839-9804
Payre, Sarah Liane	2292213	514-771-1688
Meloche, Flavie	631 2433	514 575-8028
Rousseau, Emilie	2389404	438-407-2904
Adyle Diamond, Escoghene	6244474	263-380-9163



Qu'est ce qu'un comité thématique ?

Les comités thématiques:
Ils regroupent au minimum huit étudiants qui travaillent sur un même thème et promeuvent ainsi un même objectif par diverses activités tout en sensibilisant la population étudiante à leur but.

1. Assemblée : 1^{ère} réunion

Pour être valablement créé ou maintenu, tout comité doit, au début de chaque session, organiser une assemblée de concentration, pour les dits comités, ou une réunion pour les comités thématiques.

2. Règles, procédures et PV

Cette assemblée ou réunion doit suivre un certain nombre de règles qui sont précisées dans le code des règles et procédures de l'AGECVM et un procès-verbal doit être rédigé et remis au secrétariat de l'Association dans les 72 heures.

3. Avis de convocation

De même un avis de convocation d'assemblée de concentration doit être affiché au moins 5 jours avant la date de la réunion avec la date, l'heure, le lieu et la proposition d'ordre du jour (titre 5.4). un calendrier des réunions ou un avis de convocation pour une réunion du comité thématique doit être affiché dans le local du comité.

4. Que faire dans ces assemblées, ces réunions?

Au cours de cette assemblée ou réunion, les membres devront approuver le bilan financier de la session précédente, si le comité existait déjà, les prévisions budgétaires de la session en cours selon les activités souhaitées et les trois signataires du compte en banque (que ce soit de nouveaux ou les anciens signataires), élire le bureau exécutif du comité composé au moins de trois membres et adopter toutes propositions concernant les activités et la vie du comité.

5. Réunions régulières

Ensuite, chaque comité doit se réunir au moins une fois par mois, à moins de circonstance exceptionnelles pour assurer le suivi des activités du comité et de sa trésorerie.

Chaque comité doit, selon les statuts, remettre en fin de session le bilan financier de la session qui se termine ainsi que des prévisions budgétaires pour la session suivante.

Le bilan

Il doit reprendre les revenus et les dépenses accompagnées des pièces justificatives (quoi de mieux que vos factures), selon une formulation simplifiée :

Ce bilan peut-être aussi plus détaillé, avec, par exemple, des postes budgétaires plus précis, comme un bilan professionnel ...
Un exemple de bilan est disponible à l'AGECVM

Le budget

Il doit reprendre les revenus et les dépenses que le comité pense faire au cours de la session en cours
Ce bilan peut-être aussi plus détaillé, avec, par exemple, des postes budgétaires plus précis, comme un bilan professionnel ...

Un exemple de budget est disponible à l'AGECVM

Pour plus de renseignements, il serait intéressant de consulter la Bible des comités, la Charte de l'AGECVM, le Code Morin, ou un abrégé, ainsi que l'investissement aide d'un membre du Bureau Exécutif soit le Responsable à l'interne